

380

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 380 21 octobre 1976
Treizième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

Indice et fausses pistes

La ménagère suisse n'est pas d'accord avec les spécialistes de l'indice des prix à la consommation. A l'évidence, les cris de victoire qui ont accompagné la publication du record de septembre en matière de hausse des prix (moins de 1 pour cent, jamais vu depuis seize ans!) n'ont pas convaincu le bon peuple des consommateurs(trices). Chacun a une hausse à faire valoir, qui inflige à elle seule un cuisant démenti aux instances officielles: l'indice « psychologique » ne recouvre pas l'indice publié par l'Ojiamt. Bien sûr, on rappellera que le premier n'est construit qu'à partir d'observations occasionnelles portant au maximum sur une dizaine de produits, tandis que le second repose sur une analyse des prix de deux cent cinquante articles, et qu'il est dès lors d'une fiabilité incomparable. Nous ne nous contenterons pas de cette démonstration chiffrée. Le scepticisme des ménagères doit servir de signal d'alarme supplémentaire: en fait, il y a longtemps que certaines caractéristiques de l'« indice » laissent songeur.

En guise de préambule, deux rappels. L'indice est d'une part un compromis entre l'aspiration à un certain réalisme — qui exigerait que la liste des articles pris en considération change au moins partiellement d'année en année — et une exigence statistique absolue qui impose une liste stable à fins de comparaisons valables. L'indice, d'autre part, n'est pas la résultante de relevés mensuels exclusivement: seuls sont relevés par mois les prix relatifs à l'alimentation (sauf les aliments fabriqués), le chauffage et l'éclairage, la benzine; tout le reste fait l'objet de relevés trimestriels ou semestriels (dans le cas précis, la comparaison avec le mois d'août, source de toutes les jubilations, manquait de rigueur: les produits dont le relevé tombe en septembre sont tous à la baisse depuis longtemps...)

L'application pratique du système et l'interprétation des résultats sont donc si délicats que les

principes de base devraient au moins être clairs. Ils ne le sont plus. L'indice est devenu la bonne à tout faire de l'économie contemporaine. A l'origine, il devait montrer « le mouvement des prix du commerce de détail, des marchandises et des services qui revêtent une importance pour les ménages de salariés à l'exclusion des travailleurs agricoles ». Il est aujourd'hui à la fois un sismographe des prix, un instrument de prospective et l'outil permettant la correction du renchérissement. Ces objectifs ne sont manifestement pas conciliables, à moins d'une décision arbitraire puisque non fondée sur le texte légal (rappelé ci-devant). D'où ces distorsions qui seront la source de mécontentements de plus en plus vifs.

Diviser pour régner

Vu de loin, tout le monde est d'accord pour les quarante heures. A quelques nuances près, qui font toute la différence.

L'Union centrale des associations patronales est d'accord en principe, mais ses réticences pratiques font de son « oui » un « non » définitif.

Parmi ceux qui souhaitent traduire le principe dans la réalité, on compte donc aujourd'hui trois clans dont les positions tactiques paraissent irréductibles:

— l'Union syndicale suisse, avec l'initiative dont le lancement vient d'être décidé;

— les Organisations progressistes et leurs alliés d'extrême gauche et de gauche, avec leur initiative qui devrait passer devant le peuple en décembre;

— les partisans de la politique conventionnelle dont l'Union syndicale faisait son cheval de bataille jusqu'il y a peu.

Diviser pour régner: le patronat helvétique a parfaitement assimilé la leçon des stratèges romains, mis à l'honneur par Machiavel.

40 heures: premier débat

Mardi dernier, juste un jour après l'annonce du lancement d'une initiative pour les quarante heures par l'Union syndicale, premières passes d'armes sur le sujet à la Radio romande. Autour d'Albert Tille qui dirige le débat, G. Couteau, responsable romand de la Société pour le développement de l'économie suisse, porte-parole « patronal et libéral », et Jean Clivaz, secrétaire romand de l'USS; face à eux, dans les très confortables fauteuils bruns du studio vert du Journal de midi, un « public » représentatif, trié sur le volet pour l'occasion, qui devra, pendant les vingt minutes qui suivront l'affrontement des « vedettes », animer la confrontation.

La passe d'armes escomptée devient, au fil des minutes, un assez gentil face à face. N'étaient les questions mordantes d'A. Tille, le ton est bien à l'ambiance feutrée qui convient à des « partenaires sociaux » : manifestement à l'échelon des associations faitières (reflété le plus souvent par la SDES), on est plus à l'aise sur le sujet qu'à la « base », tant du côté patronal (le représentant de Bobst ne fait pas autre chose que de refuser le principe des quarante heures) que du côté syndical (les voix de la FOBB et de l'Union PTT qui se font entendre sont beaucoup plus grinçantes que celle du porte-parole de l'USS).

Les points d'entente, d'ores et déjà mis à jour, et qui fonderont sans doute la panoplie des arguments distillés jusqu'à la votation du 5 décembre sur les quarante heures; MM. Clivaz et Couteau se trouvent

— d'accord pour rejeter du revers de la main l'initiative des POCH/LMR/PSA (J. Clivaz : « Un médicament administré à trop haute dose est dangereux »);

— d'accord pour comprendre le lancement de l'initiative syndicale comme un changement de cap dans les revendications des travailleurs (autrefois on négociait sur les salaires, maintenant

l'accent sera mis sur la durée du travail; G. Couteau précise même, sans réaction de son interlocuteur : « Mais nous ne pourrons pas tout faire en même temps ! »);

— d'accord pour admettre que le lancement de l'initiative syndicale n'est pas la porte fermée aux négociations sur le sujet (J. Clivaz : « D'ici aux quatre ans qui nous séparent de la votation sur notre initiative, nous espérons que des progrès pourront être accomplis ! »).

La seule question en définitive sur laquelle les interlocuteurs ne se rejoignent pas : une diminution du temps de travail entraînera-t-elle une diminution de la productivité de l'économie ? M. Clivaz répond « non », mais il concède n'avoir pas fait les calculs adéquats; M. Couteau, lui, répond « oui », et se retranche derrière des chiffres partiels.

La radio a rempli sa mission. Espérons qu'elle n'a pas épuisé le sujet. Si le climat reste aussi irréconciliable, les voix somme toute modestes des initiateurs du 5 décembre n'ont aucune chance de provoquer la véritable réflexion que l'enjeu du vote impose.

Le vrai groupe Hofer

A propos de notre liste des cinquante personnalités du groupe Hofer en Suisse allemande (DP 377, « Cinquante personnalités à l'affût »), une rectification, sur la base des indications envoyées par un lecteur attentif. Willy Sauser n'était pas, à l'époque, (30 janvier 1974, présentation du groupe Hofer) vice-directeur chez Bührlé, mais bien aux Ateliers de construction Oerlikon (absorbés en 1968 par Brown Boveri. La nuance est-elle de taille ? demanderez-vous. Les pressions possibles sur la radio et la télévision à partir des postes de commande économiques et politiques tenus par ces Messieurs du groupe Hofer ne s'en trouveront pas diminuées ! Mais tout de même, Bührlé a fait sa fortune dans les canons aériens et l'a consolidée dans la fabrication d'armement tous azimuts...

La fée électricité à toutes les sauces

Ces derniers jours, on a fait état dans la presse et à la radio de la journée d'information organisée par l'Association des sociétés d'électricité. Le thème général de cette séance était la substitution du pétrole par... l'électricité bien sûr et ceci même pour le chauffage des locaux.

Il me paraît important qu'il soit une fois dit clairement que l'utilisation de l'électricité pour le chauffage de locaux est une complète aberration à laquelle on ne devrait recourir que si tous les autres moyens de chauffage manquent. Pourquoi ? La première raison fondamentale est d'ordre thermodynamique. Sans vouloir entrer ici dans les détails, elle découle du fait que toute transformation de l'énergie d'une forme noble (dite aussi à basse entropie) à une forme dégradée coûte quelque chose. L'électricité est probablement la forme la plus noble de l'énergie dont nous disposons, car elle permet des conversions avec des rendements très élevés comme, par exemple, dans un moteur. Utiliser cette énergie pour produire de la chaleur de chauffage pour locaux d'habitation, c'est-à-dire une chaleur très dégradée parce que très peu au-dessus de la température ambiante, est un non-sens du point de vue de l'économie énergétique.

La deuxième raison fondamentale est que le chauffage électrique renforce encore la tendance à la centralisation et, par suite, la dépendance de tous les citoyens d'un réseau de distribution et des centrales qui l'alimentent. Les inconvénients de cette centralisation à outrance sont multiples et, je présume, évidents. Je ne citerai qu'un aspect qui me paraît très important : le citoyen dépend de plus en plus, pour sa survie et son confort, de techniques sur lesquelles il n'a aucun moyen de contrôle, ne parlons pas de moyen d'action. Cela encourage une certaine passivité et mène finalement à une complète indifférence.

Les sociétés d'électricité veulent nous faire croire que l'électricité est le seul substitut possible au pétrole dans un avenir raisonnable. Et comme on ne peut plus faire beaucoup de barrages dans nos montagnes, on vous expliquera, avec des larmes dans la voix s'il le faut, qu'on va bien être obligé de construire des centrales nucléaires. C'est bien triste n'est-ce pas ma chère, mais il n'y a vraiment pas d'autre issue. Si on ne construit pas ces centrales votre confort est compromis, l'indépendance nationale galvaudée, et l'économie menacée d'effondrement.

Tout ceci n'est bien entendu que balivernes. Quand l'inévitable M. Babaiantz (directeur de l'EOS) déclare que les contributions de sources comme le bois ou l'énergie solaire ne peuvent être que négligeables, il se garde bien de dire par rapport à quoi et pour qui. On peut par exemple constater que certaines communes ont des excédents de bois et qu'il serait préférable de les encourager à utiliser ce bois pour se chauffer plutôt que de le laisser pourrir dehors. Dans certains villages de campagne la possibilité de se chauffer au gaz de fumier *sans appoint d'autre source d'énergie*, est parfaitement réalisable dès maintenant et sans frais excessifs. Finalement on trouve sur le marché déjà aujourd'hui un très grand choix de collecteurs solaires à des prix abordables et la préparation de l'eau chaude sanitaire a fait ses preuves en Suisse sur bon nombre de maisons. Toutes ces technologies ont l'avantage de fournir l'énergie de manière parfaitement décentralisée et, par suite, avec un minimum de frais d'infrastructure.

On estime que le bois pourrait couvrir (sans déboisement) 10 % des besoins de chauffage *actuels* pour la Suisse. Pour les autres technologies évoquées une estimation quantitative de leur potentiel pour l'avenir proche est plus difficile. Mais pour le long terme, qui devrait être déterminant, leur contribution peut être aussi grande que l'on veut. Cela dépend uniquement de l'effort que l'on voudra bien investir pour les développer. Il ne faut pas oublier que le nucléaire a bénéficié pour

son développement d'investissements gigantesques aux côtés desquels l'effort fourni jusqu'à aujourd'hui pour développer les technologies n'est qu'un infiniment petit du deuxième ordre.

Finalement, il importe de remarquer que le plus grand potentiel énergétique dont nous puissions disposer, et ceci immédiatement, est constitué par nos réserves de gaspillage. Les quelques efforts fournis par l'industrie pour réduire le gaspillage

Après Plan-les-Ouates le nettoyage doit se poursuivre

Après l'« affaire de Plan-les-Ouates », la Constitution genevoise pourrait se voir augmentée d'un nouvel alinéa interdisant aux maires, aux adjoints, aux conseillers administratifs d'être les fournisseurs des communes qu'ils dirigent...

Deux députés socialistes, MM. Cristin et Grobet, ont en effet déposé un projet de loi qui permettra d'y voir plus clair en la matière. La mesure envisagée — qui devrait aller de soi — s'inscrit dans une politique de mise à jour et de salubrité minimale qui s'imposa petit à petit à Genève dès la fin de l'hégémonie radicale sur le gouvernement. L'opération de « nettoyage » fut lancée il y a une vingtaine d'années avec l'affirmation de l'incompatibilité entre le mandat de conseiller d'Etat et l'appartenance à titre privé à un conseil d'administration. Les réactions suscitées par les agissements de la filiale genevoise de la Dupont de Nemours, qui avait offert un siège d'administrateur au conseiller d'Etat radical Dutoit, facilitèrent la manœuvre.

Puis on en vint à l'incompatibilité entre l'appartenance à un conseil d'administration, un conseil de fondation dépendant des pouvoirs publics (banques, régies d'Etat, organisation d'assistance) et toute transaction commerciale avec l'institution en question.

Les unes après les autres, les possibilités de con-

se sont soldés par des succès retentissants. Je ne serais pas autrement étonné si cette réserve représentait à peu près la moitié de nos soi-disant besoins. Mais pour l'exploiter il faut aussi un effort. Cet effort serait, à mon avis, mieux placé que celui qui est fait actuellement par les sociétés d'électricité pour promouvoir l'aberrant chauffage électrique des locaux.

Pierre Lehmann

fusion entre mandat public et affaires privées disparaissaient !

Si le projet socialiste passe la rampe, un seul secteur, mais important, restera à assainir : l'appartenance à une commission permanente devra être incompatible avec le gain d'une commande attribuée par l'exécutif dans le secteur de contrôle de ladite commission.

Les cas les plus frappants relèvent là, comme on pouvait s'y attendre, des secteurs de la construction et du développement, qui dépendent l'un et l'autre du dicastère des travaux publics. Les commissions, dans cette branche, se distinguent en effet par un conformisme facilement explicable lorsqu'on le met en rapport avec les mandats que certains de leurs membres, architectes ou entrepreneurs, reçoivent des autorités.

Et en réalité, quel contrôle un député-commissaire peut-il exercer, lui dont l'activité professionnelle dépend en partie du bon vouloir du conseiller d'Etat, du conseiller administratif dont il doit examiner les projets ?

« A contrario », on cite le cas d'un commissaire fort honorablement connu sur le plan professionnel qui, après avoir voté contre l'un ou l'autre des projets qui lui était présenté, ne reçut dès lors plus la moindre commande...

Cette confusion, il est vrai, sera difficile à éliminer : elle arrange les intéressés, elle facilite considérablement la tâche de l'exécutif. Reste à savoir si la crédibilité de l'action politique ne passe pas au moins par une plus grande transparence, là aussi !

POINT DE VUE

Vous prenez bien encore un peu de théorie ?

Vous n'avez rien compris, comme d'habitude. Ou plutôt : je préfère évidemment penser que vous n'avez rien compris, une fois de plus, qu'imaginer que mon propos baignait dans la confusion.

Donc, je répète.

« La loi la plus universelle est la loi du moindre effort ».

Et voici son corollaire :

« Ce sont toujours les petits qui finissent par manger les gros ».

Je fais remarquer que ces lois ne souffrent rigoureusement aucune exception, quel que soit le domaine considéré.

Démonstration de la première loi : vous ne verrez jamais, si vous êtes attentif, un neutrino, un méson pi, un baobab, une vache, le sous-signé ou son copain Deni le sculpteur *en faire plus qu'il n'en faut*. Ils s'en gardent bien car, comme dit saint Thomas d'Aquin au chapitre premier de *ss Summa Theologica*, « l'humilité est un juste rapport avec les choses ».

Démonstration de la seconde loi : les éléphants, ça trompe, parce qu'ils finissent toujours par se faire bouffer par des bactéries. C.Q.F.D.

Toute théorie — à plus forte raison si elle est politique — doit absolument se fonder sur ces deux lois, sous peine d'être définitivement incohérente et passablement ridicule.

Nous ajouterons, pour faire bonne mesure, qu'elle doit également et à tout prix, *laisser une bonne place au désordre*.

Nous irons même jusqu'à dire que la quantité de désordre doit maintenue proche de 50 % ce qui n'est pas sans rappeler la loi de Lotka. En effet, plus un système — une société hu-

maine, par exemple — est ordonné, plus il faut dépenser d'énergie pour maintenir cet ordre et plus il faut, en retour (feed-back) d'ordre pour produire cette énergie. Donc, un système hautement organisé — s'il ne veut pas crever aussi sec — est condamné à s'ordonner plus encore. Ce faisant, *il se coince de plus en plus dans la loi des rendements décroissants* et, l'entropie le guettant à chaque tournant, il ne peut *qu'augmenter sa probabilité de panne*. C'est paradoxal mais c'est comme ça. Donc il finit infailliblement par se casser la gueule.

Donc, il ne peut rien sortir de bon de l'Ordre, il ne peut pas sortir grand-chose du Désordre mais, en revanche, un subtil mélange des deux produit de pures merveilles *ad majorem Dei gloriam*.

Si vous n'avez pas saisi, tant pis pour vous. Vous êtes vraiment trop cloche; cherchez-vous un emploi dans la fonction publique ou devenez juriste.

Toute cette péroraison tend à donner raison à Denis de Rougemont dont les œuvres, avec celles de Bertrand de Jouvenel et l'Encyclopédie permanente d'agriculture biologique (Editions Debard, 17 rue du Vieux-Colombier, 75006 Paris) devraient obligatoirement figurer au programme des écoles publiques.

Je recommanderais également « L'élevage moderne du lapin » de M. G. Lissot (Flammation) qui est un ouvrage de haute tenue que je relis régulièrement, ainsi que les livres d'Alphonse Allais et Martin Gardner.

Nous nous résumerons donc par une pensée de saint Thomas d'Aquin, bien négligé ces temps-ci : « On ne sait de Dieu que ce qu'Il n'est pas ».

Gil Stauffer

P.-S. - Petite annonce : qui me vendrait, à prix raisonnable, un barographe anéroïde ? Si vous ne voulez pas me le vendre, offrez-le moi pour Noël.

Des étrangers dans la ville

L'hôtel Métropole, un imposant édifice sur les quais genevois. Le Conseil municipal vient d'accepter sa démolition. On reconstruira plus beau qu'avant.

Immédiatement référendum a été lancé par Vigilance et les associations de défense du patrimoine historique.

Un scénario classique, pourrait-on dire. Les autorités font des projets, des gens s'y opposent, le peuple défait. Bien dans la ligne du négativisme qui semble dominer la vie politique helvétique; la mode rétro, la crainte du nouveau, le refus des dépenses. Il y a de cela certainement; mais s'il y avait plus ?

On a pu dire des villes suisses que si elles avaient été épargnées par les bombes du dernier conflit mondial, elles ont subi la loi du « miracle économique » avec un résultat équivalent.

La ville comme cadre de vie. Qu'avons-nous à dire sur l'aménagement de ce cadre ? Rien ou presque. Nous habitons des appartements conçus pour nous, des quartiers modelés sans que nous y puissions mais. Les voies de circulation sont percées selon une logique sur laquelle nous n'avons pas prise.

Nous disons notre maison, notre quartier, notre ville, mais ces lieux de vie commune échappent à notre emprise. Nous restons étrangers à l'édification de notre environnement le plus immédiat. Cet environnement se transforme au gré de décisions anonymes et nous sommes là seulement pour constater les résultats : nos enfants jouaient à la balle sur un pré ou sur une place, on y parque maintenant des automobiles; l'alignement de façades que je longeais chaque matin en me rendant à mon travail a été rompu, un trou béant, puis une nouvelle façade a surgi plus en retrait, plus haute, muette. Ces dernières années, cette transformation s'est accélérée; des quartiers entiers ont changé de peau.

On peut dauber les défenseurs d'une rangée d'arbres ou d'une façade en pierre taillée. « Old is

beautiful » est en passe de devenir un slogan, c'est vrai. Mais plus fondamentalement ces mouvements de résistance maladroits, partiels, isolés, ne signifient-ils pas là le refus d'un progrès qui ne nous apporte plus rien de vital, tout en nous désaissant progressivement de notre espace ? Il y a peut-être un certain conservatisme de l'œil. Nous avons besoin d'une stabilité minimum, de points de repère dans notre environnement physique.

Pour revenir à l'hôtel Métropole, il ne s'agit pas tant de sauver une réalisation typique du style néo-classique — c'est là souci d'esthète — mais de donner un coup de frein symbolique à la grande entreprise de démolition des villes, de notre cadre de vie.

Conserver cet édifice n'est pas encore reconquérir le pouvoir sur la ville. Reste à trouver des formes de participation populaire qui permettent aux habitants de parler, à juste titre alors, de leur ville, de leur quartier.

ANNEXE

Un siècle de concentrations

De 1850 à 1910, la population urbaine (villes de 10 000 habitants et plus) s'est multipliée, en Suisse, par six, puis par trois entre 1910 et 1970. Périodes de plus forte croissance : la fin du siècle passé (1880 à 1910) et les années qui ont suivi la deuxième guerre mondiale (forte croissance de la population étrangère, développement accru des secteurs secondaire et tertiaire).

Un exemple : la ville de Zurich. « En 1850, la commune de Zurich (limites de 1970) comptait 41 585 habitants, ce qui équivaut à la grandeur de Fribourg actuellement; cent-vingt ans plus tard, la population de Zurich avait décuplé : 422 640 »¹ (actuellement l'agglomération zurichoise compte environ 720 000 habitants).

Evolution des villes en Suisse²

Année	Population urbaine			
	en milliers	en % de la population totale	Population étrangère (milliers)	Population totale (milliers)
1850	154	6.4	115 ³	2 393
1880	378	13.3	211	2 832
1900	728	22.0	383	3 315
1910	959	25.4	552	3 753
1920	1 072	27.6	402	3 880
1930	1 238	30.5	356	4 066
1941	1 402	32.9	224	4 266
1950	1 720	36.5	285	4 715
1960	2 280	41.9	585	5 429
1970	2 843	45.3	1 080	6 270

¹ Voir sur ce sujet les indications recueillies sous le titre « Habitat » par le Service d'information tiers-monde, dossier 2/3 1976 (case postale 42, 3000 Berne 9).

² Annuaire statistique.

³ 1860.

Si la concentration urbaine ne s'est pas accentuée dans notre pays immédiatement avec l'essor de l'industrie, à l'instar d'autres pays voisins, la cause en est principalement l'absence de matières premières (pas de régions minières, par exemple). Le phénomène marquant des années soixante restera de toute évidence une relative diminution de la population des centres urbains liée à une croissance très marquée des régions « suburbaines » : « Les zones intégrées à la région urbaine source d'emploi finissent par constituer de nouveaux centres, dits « suburbains », au fur et à mesure des aménagements nécessaires à la vie quotidienne des familles (écoles, centres commerciaux, parcs, emplois, cinémas, cafés, etc.) Ainsi sont nées les grandes agglomérations urbaines de Suisse, dans lesquelles vit une partie importante de la population de notre pays. La plaquette « La Suisse 1976 » (Kümmerly + Frey) compte 31 agglomérations urbaines dans lesquelles vivent 3 294 200 personnes (début 1975), c'est-à-dire 52 % de la population totale ».

Conséquence de cette évolution destinée à se confirmer encore : le développement d'un parc de voitures individuelles qui trouve sa justification première dans l'insuffisance chronique des services offerts par les transports en commun. Le dernier bulletin de victoire (septembre 1975, derniers résultats) des zéloteurs du pot d'échappement s'établissait comme suit : le degré de motorisation en Suisse a atteint 283 voitures pour 1000 habitants, soit un parc de 1 794 000 voitures de tourisme pour une population d'environ 6,35 mio d'habitants; la Suisse se place ainsi au septième rang mondial (le premier étant occupé par les Etats-Unis avec 478 voitures pour 1000 habitants). Sur le plan régional, le record de densité est atteint par le canton de Genève, tandis qu'au contraire, Appenzell Rh.-Int. a la plus faible proportion de voitures. Le degré de motorisation a continué à s'accroître, malgré la récession...

Structure de l'emploi⁴

Année	Primaire (agriculture et sylviculture)	Secondaire (industrie et artisanat)	Tertiaire (soins personnels, services publics et commerce)	Population urbaine ⁶
1850	57.4	32.5	10.1	6.4
1880	42.4	41.8	15.8	13.3
1900	31.0	44.9	24.1	22.0
1910	26.8	45.6	27.6	25.4
1920	25.8	43.8	30.4	27.6
1930	21.3	44.3	34.4	30.5
1941	20.9	43.5	35.6	32.9
1950	16.5	46.6	36.9	36.5
1960	11.7	50.4	37.9	41.9
1970 ⁵	7.6	48.3	44.1	45.3

⁴ Kneschaurek : Wandlungen der schweizerischen Industriestruktur, Berne 1964.

⁵ ORL (ETH Zurich).

⁶ Annuaire statistique de la Suisse.

L'avenir des libéraux

Paul H. Ehinger, un collaborateur du secrétariat du Parti radical suisse, vient de publier une étude très bien documentée sur les libéraux européens (« Schweizer Monatshefte », octobre). Nous y découvrons de nombreuses informations peu connues sur les partis libéraux européens et sur leurs contacts internationaux.

La première Internationale libérale a été créée en 1924 et s'appelait « Entente internationale des partis radicaux et des partis démocratiques similaires ». Les réunions annuelles regroupaient des représentants de Belgique, de Bulgarie, du Danemark, d'Allemagne, de Finlande, de Grande-Bretagne, de Grèce, des Pays-Bas, de Pologne, de Suède, de Suisse, de Tchécoslovaquie et de Turquie. Ces contacts cessèrent en 1935 à cause de la crise et du fascisme.

L'Internationale libérale

L'Internationale libérale actuelle a été fondée en 1947. Des réunions des partis libéraux de la Communauté européenne ont abouti, cette année, à la fondation d'une fédération des partis libéraux et démocratiques de cette communauté.

Un tableau des partis libéraux d'Europe répercute quelques indications intéressantes sur les deux partis suisses membres de l'Internationale libérale : le Parti radical-démocratique suisse et l'Union libérale-démocratique suisse. Le premier est considéré comme un parti de centre-droite dans l'optique du libéralisme européen alors qu'il est tenu pour un parti du centre sur le plan national. L'Union libérale-démocratique est répertoriée dans les deux cas comme un parti de droite. On attribue 121 000 membres au Parti radical et 16 500 à l'Union libérale.

L'auteur voit un avenir pour le libéralisme européen dans une lutte inconditionnelle en faveur de la liberté.

Et puisque nous parlons de libéralisme citons cette définition d'un des leaders de cette tendance; nous l'avons trouvée dans le « Courrier romand de Bienne et du Jura » (7) : « Le Bund » est un journal bourgeois paraissant à Berne : une sorte de « Neue Zürcher Zeitung » de ligue B ».

Détention préventive à Zurich

— Dans le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger », une enquête sur la détention préventive dans le canton de Zurich. Heiner Schoch traite la question en quatre parties bien distinctes. Dans la première, il tente de cerner jusqu'à quel point l'organisation de la détention préventive répond aux normes de la convention européenne des droits de l'homme; dans la deuxième, il trace le portrait d'un de ces détenus et montre de quelle façon le marque le régime auquel il est soumis; dans la troisième, il fait mention de quelques bavures significatives du système; dans la quatrième, il fait le point avec un certain nombre de spécialistes en la matière, du professeur de droit au président de tribunal. Sa conclusion : la réalité quotidienne de la détention préventive est incompatible sur bien des points avec les droits de l'homme tels qu'ils sont reçus aujourd'hui. Un travail remarquable.

— Trois notes dignes d'intérêt dans le supplément « politique et culturel » de la « National Zeitung » : Frank A. Meyer reprend toute l'affaire de la censure du reportage sur les hélicoptères « genevois » destinés à la police chilienne à l'Agence télégraphique suisse, et conclut sur une mise en cause extrêmement sèche des responsables de l'agence; Pierre Joset poursuit la publication de son analyse (bientôt traduite en allemand aux éditions Sauerländer à Aarau) des Etablissements de la plaine de l'Orbe; Heinz Däpp est allé regarder vivre les adeptes d'une secte installée dans l'Emmental, un groupe qui s'intitule « Methernitha », et dont les membres mènent une existence assez caractéristique des religiosités asiatiques accommodées à la sauce européenne.

Sondages et réalités sociales

A l'occasion de la refonte, dans notre pays, du droit de la famille, les résultats de sondages d'opinion en RFA sont venus nourrir, à maintes reprises, l'argumentation des partisans ou des adversaires des réformes entreprises. La comparaison s'imposait, semble-t-il, puisque nos voisins d'outre-Rhin ont pris quelque avance à ce chapitre.

Ainsi sur le point du choix du nom de famille. C'est le 1er juillet 1976 qu'est entrée en vigueur la nouvelle législation allemande, qui offre aux femmes la possibilité de conserver leur nom de jeune fille et de l'attribuer à la famille. Et les statistiques se sont multipliées comme de juste dès que l'on a cru pouvoir prendre le pouls de l'opinion face à ce que l'on tenait à juste titre pour un pas en avant sur le plan de l'émancipation féminine. Moins de deux mois ne s'étaient pas écoulés que le premier bilan était publié : 98 % de toutes les femmes qui s'étaient mariées dans l'intervalle avaient accepté de prendre le nom de leur « seigneur et maître », comme par le passé; le pourcentage atteignait même 100 % dans certaines villes, comme à Sarrebruck; ailleurs, à Gelsenkirchen, on enregistrait tout de même le fait que douze femmes sur un total de trois cent vingt avaient réussi à « imposer » leur nom de jeune fille à l'occasion de leur mariage. Et les commentateurs helvétiques d'y aller de leurs exégèses. Le moins que l'on puisse dire pourtant est que, à ce stade, toutes les interprétations ne pouvaient être que superficielles ! Notons pour preuve que les experts, ayant analysé de plus près les résultats des premiers sondages, se sont rendu compte que les différences observées entre la Sarre « conservatrice » et la Ruhr plus « progressiste » tenaient moins au degré de prise de conscience du rôle social de la femme qu'à d'autres facteurs plus prosaïques, comme par exemple le simple désir de se débarrasser d'un nom à consonance polonaise (explication fournie à Gelsenkirchen) et de l'échanger contre un nom bien allemand...

A force de crier

Max Frisch, discours à l'occasion de la remise du Prix de la Paix des libraires allemands :

« ... Le ressentiment contre la gauche qui marque actuellement le climat public dans nos pays, et n'hésite pas à assimiler chaque projet de la gauche au Goulag ou à la bande Baader-Meinhof, est compréhensible en tant que ressentiment des possédants... »

Et encore, à propos des armements et des surarmements :

« Aucun pouvoir n'avouera jamais qu'il a besoin d'une armée pour la retourner, le cas échéant, contre sa propre population : pour camoufler cette fonction-là de son armée, le pouvoir est donc contraint à une politique d'armement sous prétexte de protéger la patrie contre le monde entier. Cet armement a de son côté ses servitudes : entretenir la croyance en d'éventuels ennemis, qui justifient un tel déploiement d'argent et de matériel... »

Et enfin, sur le sujet de la liberté, si galvaudé : « la liberté non pas en tant que pouvoir des plus forts délégué à l'Etat; la liberté non pas en tant que pouvoir sur d'autres » — mais en tant que possibilité de se réaliser¹.

Fort bien. Le journal ouest-allemand « Die Welt », qui s'était déjà signalé par ses attaques haineuses contre Heinrich Böll et tout particulièrement contre son livre « Die verlorene Ehre der Katharina Blum » et contre le film qu'on en a tiré, n'a pas trouvé les propos de Frisch à son goût.

Selon « Die Welt », le discours témoignerait d'un conformisme inquiétant, dénonçant une « dictature des possédants » — tel que n'importe lequel des précédents lauréats, Bloch ou Mitscherlich ou Grosser aurait prononcé le même discours dans

les mêmes mots. Il s'agit là, écrit « Die Welt », d'un arsenal éculé de mots creux et de formules didactiques auxquels les orateurs recourent pour ainsi dire automatiquement, pareils à un computer qui donnerait toujours les mêmes faits et les mêmes nombres ».

Et quant à Frisch lui-même :

« N'est-il pas un possédant ? » se demande « Die Welt ». N'est-il pas l'un des plus riches écrivains d'Europe ? Est-ce que des milliers d'imprimeurs, de linotypistes, de techniciens en publicité, de libraires, ne travaillent pas pour lui, de même que des milliers de simples travailleurs contribuent au succès de n'importe quelle libre entreprise ? »

Que j'aime le confus ! — car loin de moi la

pensée que « Die Welt » pourrait être de mauvaise foi.

On l'imagine assez rendant compte d'un congrès médical et reprochant aux médecins leur conformisme inquiétant, le fait qu'à propos du cancer, une fois de plus, comme tous leurs prédécesseurs, ils ont parlé d'immunologie, et de radiothérapie, etc. Eh ! Messieurs. Depuis six mille ans qu'il y a des hommes, tout a été dit, mais, comme l'observait Gide, on est bien obligé de répéter puisque personne n'écoute — et en tout cas pas « Die Welt ». Mais, comme l'écrivait cette fois Voltaire, à force de crier on finit par se faire entendre des oreilles les plus dures !

J. C.

DP 1977

« Domaine Public » ne s'est jamais considéré comme une institution qui trouve sa justification dans son existence même. Jadis tous les vingt numéros, rythme annuel, nous faisons le point, allant jusqu'à la remise en question. Au seuil de 1977, dans le même esprit, des collaborateurs, des amis s'exprimeront pour dire quelle est à leurs yeux la raison d'être de DP, participant ainsi non seulement à la campagne de réabonnement, mais aussi à la campagne d'abonnements.

Pour avoir lancé ce journal et l'avoir porté quelquefois à bout de bras pendant de longues années, j'ai accepté d'ouvrir cette série : DP 1977.

On a souvent voulu comparer, voire opposer l'ancien bimensuel et l'hebdomadaire d'aujourd'hui. Comme ancien rédacteur responsable, je ne suis pas preneur. Le bimensuel pouvait avec une équipe restreinte atteindre à une certaine unité de ton. L'hebdomadaire représente une autre technique journalistique; il exige plus de collaborations, il doit être plus ouvert. Le passage de l'un à l'autre a été difficile.

D'une part parce que l'équipe ancienne a été absorbée par des tâches professionnelles nouvelles, publiques le plus souvent, d'autre part parce que la technicité des problèmes politiques ou économiques demande un long apprentissage et rend difficile l'exercice d'une certaine polyvalence.

Mais deux raisons essentielles justifient « Domaine Public » en 1977.

Tout d'abord, de nouvelles forces ont rejoint les groupes cantonaux. Avec les fidèles, ils constituent un noyau de valeur, et qui serait coté très haut, s'il y avait une bourse des collaborateurs des organes de presse.

Deuxièmement, il est important que vive et se développe en Suisse romande un hebdomadaire qui ne doit rien à personne, ni à un parti, ni à un « sponsor ». A un moment où la récession accentue le poids de la droite, où se multiplient les prises de position conservatrices, il est primordial que l'influence et l'indépendance de « Domaine Public » puissent être renforcées.

A. Gavillet

¹ On trouvera le texte intégral du discours dans « Services publics » N° 41 (trad. Jean Kaempfer).

Un monde sort de l'ombre

Sans qu'on le sache vraiment, ou tout au moins sans qu'on en ait eu à l'occasion une vue d'ensemble, le canton de Vaud est quadrillé, réparti en zones géographiques innombrables, qui se superposent à l'infini au gré des visites et des tournées. On connaît bien sûr les districts, les zones hospitalières, les secteurs psychiatriques, et d'autres découpages officiels, mais de multiples organisations sillonnent le canton selon des itinéraires et des lieux de rendez-vous qui leur sont propres. Au chapitre social, la liste des institutions qui déploient leur activité dans tout le canton mérite d'être reproduite « in extenso », tant elle dévoile une face de l'existence quotidienne des Vaudois jusque-là largement inconnue. Voici dont le « quadrillage » social du Pays de Vaud : les assistantes sociales de la Ligue vaudoise contre le cancer, les sections de la Ligue vaudoise contre la tuberculose, les consultations de Pro Infirmis, les consultations de la centrale d'appareils acoustiques, les aides au foyer des personnes âgées de Pro Senectute, les infirmières de santé publique de l'Organisme médico-social vaudois, les sections Croix-Rouge, les sections de Samaritains, les services et associations d'aides familiales, les services bénévoles, l'Association vaudoise des parents de handicapés mentaux, l'Association uissse en faveur des arriérés, les sections Croix-Bleue, les sections de l'Espoir vaudois, les représentants de l'Office cantonal de surveillance antialcoolique, les assistants sociaux du service de protection de la jeunesse, les secrétariats de Pro Juventute, les écoles de parents, les centres de préparation au mariage, les offices d'orientation professionnelle, les sections de la Fédération vaudoise des consommatrices, les assistants sociaux du Tuteur général, les consultations juridiques du Centre social protestant, les assistants sociaux de la Société vaudoise de patronage.

C'est le mérite de l'Office de statistique de l'Etat de Vaud d'avoir, pour la première fois, mis à jour, autant que possible¹, le foisonnement des activités dans le domaine social et de s'être attelé à la tâche de publication d'un registre précis des institutions concernées.

L'une des retombées les plus immédiates de ce travail aura été la possibilité de chiffrer les dépenses des institutions en question, et surtout les dépenses par domaine d'intervention. Sont en

Exemple : la répartition des établissements médico-sociaux (EMS) à travers le canton de Vaud. Une carte par district. Aucun EMS à La Vallée, à part les districts de Lausanne et de Vevey (respectivement 27 et 20 établissements), tous les autres districts en ont de 1 à 5 (5 pour les districts d'Yverdon, Nyon, Aubonne et Morges). De manière générale, il apparaît que le bassin lémanique est mieux équipé que le reste du canton. Une carte du nombre de places disponibles, dans chaque district, pour 1000 habitants de soixante ans et plus (correctif : des placements peuvent être faits dans les hôpitaux). On constate que le district de Moudon est le moins bien desservi (La Vallée mise à part) alors que les districts d'Aigle, Payerne, Cossonay, Morges, Rolle, Lausanne, Nyon et Orbe se situent au-dessous de la moyenne cantonale (38 places), et Avenches, Vevey, Pays-d'Enhaut, Yverdon et Aubonne au-dessus (75 à 88 places).

somme venus à la surface de notre organisation sociale une somme d'efforts inouïs, d'ordinaire rejetés dans l'ombre ou la marginalité qui est d'une façon générale celle des malades, des personnes âgées ou des handicapés. C'est ainsi que les dépenses des institutions pour les problèmes et les troubles des personnes âgées ont atteint environ 30 millions en 1973 (dont 28,5 millions pour les établissements médico-sociaux); et ce sont 7,5 millions que l'on a, dans ce secteur-là,

dépensés pour les infirmités des membres, 3,5 millions pour les déficiences et maladies de la vue, 1 million pour les déficiences et maladies de l'ouïe, 1,5 million pour l'aide à domicile et à la famille, 29 millions pour la déficience mentale, etc. Est-ce en quelque sorte évaluer déjà les besoins réels des Vaudois ? Certainement pas ! Et les auteurs du « registre » s'en expliquent : « La demande est souvent prisonnière des interventions existantes, et reflète aussi bien l'état de l'offre que celui des besoins. Même, on peut démontrer que l'offre engendre la demande dans certains domaines d'intervention, activant par là même la spirale offre-demande-offre... Une analyse descriptive de la demande risque de se ramener à une codification des pratiques existantes, d'aboutir à une justification de leur conservation et de leur inertie intrinsèque, et de faire obstacle aux innovations ».

En réalité, dans le domaine très particulier des institutions sociales — « un domaine caractérisé pendant longtemps par une prépondérance de l'initiative individuelle dont il porte encore les marques; ce qui se traduit souvent par la volonté de sauvegarder son indépendance, par le respect de la non-ingérence dans les affaires des autres, l'attachement au libéralisme économique classique; un individualisme souvent accompagné d'une certaine méfiance vis-à-vis de l'Etat d'une part, de toute proposition trop précise de coordination, de mise en commun des problèmes, des efforts et des solutions d'autre part » — dans ce domaine très particulier donc, la publication d'un registre favorisera la communication, améliorera la circulation de l'information. Cela pourrait se traduire, au moment où dans tel ou tel secteur la complexité des problèmes deviendra insurmontable pour des groupements isolés, par la mise sur pied rapide d'une coordination des activités, d'une concertation efficace.

¹ « Registre des institutions sociales du canton de Vaud ». Juillet 1976. Office de statistique de l'Etat de Vaud (Caroline 11 bis, 1003 Lausanne). -